

Immeuble situé rue Joseph Muller et menaçant ruine.

Le trottoir côté immeuble en ruine est barré.

Théoriquement, les piétons peuvent emprunter le trottoir situé de l'autre côté de la route. Un passage piétons provisoire traversant la rue Joseph Muller a même été mis en place pour cela.

En pratique, au niveau du rétrécissement de voirie mis en place à hauteur de l'immeuble menaçant ruine, surtout le matin entre 8h et 9h :

- il y a énormément de voiture qui circulent dans les deux sens sans respecter les limitations de vitesse ni céder le passage et souvent certains forcent le passage et roulent sur le trottoir.
- Le trottoir est occupé complètement par des voitures en stationnement ou s'y mettant ou le quittant.

Il s'en suit que les piétons ne peuvent que passer par la route, ce qui est particulièrement dangereux, surtout avec des poussettes pour conduire les enfants à l'école.

Il y a lieu de noter également que prochainement un bâtiment va être construit côté trottoir théoriquement libre. Les véhicules d'entreprises risquent fort de se garer sur le trottoir pendant toute leur journée de travail..

Nous pensons que le passage des piétons devrait être assuré sur le trottoir en le délimitant par des barrières.

Avez-vous une autre solution ?